



## IMPLIQUÉ ET HUMAIN

### NOS VALEURS :

#### **Proximité :**

**Environ Alpes** intervient au plus près des entreprises de la région Auvergne Rhône Alpes, la proximité est une valeur clé pour garantir une grande réactivité.

#### **Professionalisme :**

**Environ Alpes est** résolument centrée sur la satisfaction des clients.

Entreprise-ressource, elle délivre ses prestations avec professionnalisme et rigueur.

#### **Responsabilité :**

**Environ Alpes** est une entreprise engagée, solidaire et responsable.

### NOS ENGAGEMENTS :

#### **Envers nos clients :**

Accompagner tous les besoins de l'entreprise

Soutenir nos clients grâce à des services qualitatifs et innovants

Construire une relation durable et basée sur la confiance

#### **Envers nos salariés :**

Gestion sociale centrée sur le respect des collaborateurs

Rémunération plus importante que le minimum légal & primes

Service social d'entreprise (Interface – chargée de réinsertion)

#### **Économique & sociétal :**

Ecosystème local de partenaires ; Collaboration en priorité avec des entreprises adaptées

Contribution à l'emploi et à la formation

#### **Environnemental :**

Produits éco-labellisés ; Recyclage du papier

Charte éthique de référencement des prestataires

Diminuer l'impact environnemental lié aux transports.

Réduire nos émissions de CO2

#### **Eco Responsable :**

Afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux devenus primordiaux dans notre société Environ Alpes est engagé dans une [démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale](#).

En complément au respect des lois, cet engagement porte sur toutes les activités et tous les domaines qui peuvent apporter une valeur ajoutée à la société dans son ensemble. Il s'inscrit dans la logique du développement durable.

## LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE :

Dans une logique d'amélioration continue, **Environ Alpes** mène une politique environnementale volontariste. Soucieuse de se positionner en tant qu'acteur éco-responsable, elle a mis en place différents axes d'intervention visant à maîtriser et réduire les impacts de ses activités sur l'environnement

- **Rationalisation des impressions** : Réduction du volume d'impression (noir et blanc, recto-verso), réutilisation des papiers imprimés non-utilisés comme brouillons ou bloc-notes, logo visuel invitant à ne pas imprimer en bas de chaque email, envoi des factures clients par mail.
- **Produit ECOLABEL** : Produits contenant moins de substances toxiques pour l'environnement. Emballages moins impactant et efficacité contrôlée. Tous nos produits visent à limiter la présence de certaines substances toxiques pour l'environnement aquatique et la santé (les COV, les parfums, les phosphates, le chlore, ...) et à garantir une biodégradabilité accrue. L'emballage est réduit et facilement recyclable, de plus, **Environ'alpes** a fait le choix de travailler exclusivement avec des produits fabriqués en **Haute-Savoie**.  
Des informations claires (dosage, mode d'emploi et consignes de sécurité) permettent à nos salarié(es) d'utiliser et recycler correctement le produit en fin de vie.
- **Recyclage des consommables** : Collecte et recyclage du papier et des consommables informatiques usagées (cartouches, toners).
- **Diminution de la consommation d'énergie** : Réduction de la consommation électrique du parc (programmation systématique de mise en veille prolongée, extinction des imprimantes, écrans et souris en quittant son poste de travail, coupure des climatisations et appareils de chauffage pendant les heures de fermeture...).
- **Développement de l'énergie renouvelable** : Titulaire d'un contrat énergie renouvelable pour la consommation électrique, par lequel le fournisseur garantit l'injection sur le réseau d'une quantité d'électricité d'origine renouvelable équivalant à 100 % de l'électricité consommée.
- **Réduction de l'empreinte carbone** : Renouvellement régulier de la flotte de véhicules pour limiter l'impact de l'empreinte carbone, démarche systématique de minimisation des déplacements notamment grâce à la visioconférence, déplacements indispensables rationalisés, formation éco-conduite pour les commerciaux et agents de collecte. A moyen terme, projet d'une démarche achats éco-responsables par l'acquisition de véhicules électriques.
- Sensibilisation des collaborateurs et partenaires à la démarche RSE d'**Environ Alpes** a été conçue pour être développée de manière collective et collaborative. Afin de permettre à chacun de participer à l'effort commun initié par la société. **Environ Alpes** s'appuie sur plusieurs moyens de sensibilisation :
  - La Charte Responsabilité Sociale et Environnementale est remise aux nouveaux collaborateurs dès leur arrivée dans la société ; – un message accompagné d'un logo visuel situé en bas de chacun de nos emails invite le destinataire à ne pas imprimer le courriel pour contribuer au respect de l'environnement ;

- **Environ Alpes** véhicule au travers de ses factures clients ou encore au sein de ses supports de communication interne, les valeurs de développement durable qu'elle soutient et incarne.

## LA DIMENSION ECONOMIQUE ET SOCIALE :

Environ Alpes fournis des services de qualité, en respectant les règles de déontologie, en adoptant une politique sociale proactive, elle contribue au développement durable de la société.

- **Respect de la réglementation** : Respecter les règles du code du travail en termes d'hygiène, santé, sécurité et conditions de travail ; respecter le droit des affaires
- Services de qualité avec pour objectif de créer, de préserver et de développer ses emplois et son capital humain à long terme ; favoriser la satisfaction de ses clients et rester à l'écoute de leurs attentes et remarques dans un souci d'amélioration continue ; instaurer et entretenir avec ses fournisseurs des relations mutuellement bénéfiques et équitables.
- **Épanouissement des collaborateurs** : accompagner chaque collaborateur individuellement dans son parcours et sa carrière au sein **d'Environ Alpes** (management de proximité) ; favoriser le parcours professionnel de ses collaborateurs tout au long de leur carrière et valoriser leurs compétences et leur développement ; favoriser la cohésion au sein de l'entreprise en créant et entretenant le dialogue social ; promouvoir le bien-être au travail et faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.
- **Diversité, égalité des chances, insertion sociale** : La société est engagée dans une démarche d'égalité des chances, de respect de l'autre et de ses différences. Cet engagement s'applique dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines telles que l'embauche, la formation, l'avancement ou encore la promotion professionnelle des collaborateurs.
- **Environ Alpes** s'inscrit dans une politique d'insertion sociale, ses offres d'emploi sont ouvertes à toutes personnes en difficultés sociales et/ou professionnelles (demandeurs d'emploi longue durée, aux bénéficiaires d'allocations solidarité, aux personnes en situation de handicap, aux jeunes de moins de 25 ans ayant un niveau de qualification restreint, aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, etc...).

Découvrez nos actions environnementales en parcourant [notre site www.environalpes.com](http://www.environalpes.com)

# **ECO-RESPONSABLE ET ENGAGÉ**

## **La charte**

Le fonctionnement d'**Environ Alpes** repose sur l'engagement à appliquer cette charte et à respecter l'environnement en maîtrisant ses dépenses d'énergie, en triant ses déchets, en réduisant ses rejets de CO2 et en privilégiant l'utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement.

Ce label a été mis en place pour aider, accompagner et valoriser les entreprises qui s'engagent concrètement en faveur de l'environnement

### **Article 1-Objectifs de la charte :**

- S'assurer du respect des clauses de la charte par chacun des signataires.
- Permettre aux entreprises d'utiliser la marque «<**ECO-CONCEPT**>» et de communiquer, auprès de leurs partenaires, sur leurs efforts en faveur de l'environnement.
- Cette charte contribue à renforcer la volonté des entreprises à s'inscrire dans une démarche RSE (responsabilité sociale de l'entreprise) et de mise en place de système de management environnemental.

### **Article 2-Promotion de la présente charte :**

- Les signataires de la charte s'engagent à la diffuser auprès de leurs publics et à promouvoir son application dans son environnement tant interne qu'externe

### **Article 3 - Charte environnementale et nomenclature :**

#### **LA GESTION DES DECHETS (A)**

1. Mettre en place un système de tri des déchets (papier, carton, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimante, ampoules basse consommation).
2. S'assurer de la traçabilité du cheminement final des déchets liés à l'activité, auprès des unités de traitement règlementées.
3. Limiter le gaspillage par le réemploi, la revalorisation et l'optimisation des stocks.
4. Identifier tous les types de déchets générés et s'assurer des traitements les plus optimaux et adéquats.
5. Contribuer à l'application des réglementations en vigueur et adopter des mesures de réduction des déchets (éviter le suremballage, limiter les emballages, privilégier les gros conditionnements).

#### **LA MAITRISE DES DEPENSES ENERGETIQUES (B)**

6. S'équiper de matériel électrique et électronique basse consommation (ampoules...).
7. Assurer une mise en veille, extinction ou hors tension de l'éclairage et des appareils électriques en dehors des heures de présence (favoriser la lumière du jour quand c'est possible).
8. Etablir une régulation thermique raisonnable au sein des locaux (en hiver 19°C sont préconisés pour la santé et pour l'environnement).
9. Contrôler sa consommation d'eau par la mise en place d'éco-gestes, et de régulateurs (systèmes économiques automatiques, dosage automatiques).
10. Améliorer son bilan énergétique (réduire la consommation énergétique et réduire ses émissions de CO2) via l'optimisation des flux de transport, la réalisation d'un bilan carbone, éco-conduite.

## **LA REALISATION D'ACHATS RESPONSABLES (C)**

- 11.** Favoriser les fournisseurs locaux et éco-responsables afin de diminuer l'impact environnemental lié aux transports.
- 12.** Orienter les nouveaux investissements vers du matériel bureautique labellisé Energy Star ou équivalent.
- 13.** Donner sa préférence aux produits éco-labellisés lors de l'acquisition de consommables, produit d'hygiène et d'entretien.
- 14.** Favoriser l'achat de produits recyclés et recyclables.
- 15.** Proposer à sa clientèle, lorsque l'alternative est possible, les services et les produits les moins polluants.

## **LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION (D)**

- 16.** Sensibiliser les collaborateurs au tri des déchets et à l'importance des éco-gestes par la mise en place de réunions, de tables rondes, et d'affichage.
- 17.** Assurer l'accès et le soutien à des formations liées aux thématiques environnementales auprès de vos collaborateurs (SME, guide éco-gestes, affichage).
- 18.** Offrir aux collaborateurs et aux clients la possibilité de recycler leurs déchets personnels dans la mesure du raisonnable (piles, D3E, consommables d'impression).
- 19.** Véhiculer les valeurs et les principes du label dans l'entreprise et auprès des différents partenaires.
- 20.** S'engager dans un processus d'amélioration continue.